

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2012

TARIFICATION PROGRESSIVE DE L'ÉNERGIE - (N° 199)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 136

présenté par

M. Herth, M. Cinieri, M. Marc, M. Philippe Armand Martin, M. Fasquelle et M. Tardy

ARTICLE 2

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« un rapport »,

les mots :

« une étude d'impact ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé d'inscrire dans la loi que le gouvernement mènera une étude d'impact sur les conséquences du dispositif proposé plutôt qu'un rapport.